



- Groupe de travail 6 -
Enjeux fonciers et patrimoniaux
Département des Landes
Réunion 1

Type de document	Relevé des échanges
Groupe de travail	GT 6e
Date de la réunion	21 juin 2010
Lieu de réunion	Mont-de-Marsan (CA du Marsan)
Pièces jointes au présent relevé des échanges	<ul style="list-style-type: none"> • Diaporama projeté lors de la réunion • Feuille de présence • Liste des entités invitées

- **Liste des invités**
 - Se reporter à la liste des entités invitées en pièce jointe
- **Liste des invités présents**
 - Se reporter à la feuille de présence en pièce jointe.
- **Liste des animateurs**
 - Rodolphe FOUCAUD – Réseau Ferré de France
 - Fabienne BARRERE – EGIS
 - Joël HILLAIREAU – groupement Inexia-SNC Lavalin- Arcadis
- **Documents consultés en séance**
 - Cartes thématiques des enjeux humains sur fond de plan 1/25.000 avec mention du périmètre des études, et du fuseau retenu au comité de pilotage du 31 mai 2010.
 - Plan du fuseau de 1000m sur cahier d'orthophotoplans (format A3) au 1/10000^{ème}
- **Documents envoyés préalablement à la séance**
 - Note sur le programme d'études et de concertation de l'étape 2
 - Charte de la concertation
 - Note méthode de l'analyse environnementale

Le présent document s'attache à faire un relevé des échanges dans un esprit d'exhaustivité et de fidélité. Les échanges trop éloignés du propos général (GPSO) ou thématique n'ont pas été relevés et ne figurent pas dans ce document.

Déroulé de la séance

Préambule :

Le Groupe de Travail 6 dédié au département des Landes traitera des enjeux fonciers et patrimoniaux uniquement. Tout autre élément, réflexion, étude, qui n'entre pas dans ce champ d'analyse ne sera pas repris au titre des relevés des échanges.

RFF présente les études et concertations prévues de mai 2010 (validation du fuseau de 1000 m par le COPIL) à la fin 2011 (dossier d'avant-projet sommaire).

L'objet de ce groupe de travail est de présenter la méthodologie d'analyse environnementale, la grille des enjeux hiérarchisés proposée en étape 2, et la problématique foncière associée au projet (emprises).

La grille présentée reprend les critères hiérarchisés validés en étape 1 pour la recherche des fuseaux et intègre de nouveaux critères en prenant en compte la précision des données de l'étape 2 pour la recherche d'un tracé.

RFF sollicite les membres des groupes de travail pour récolter leurs avis sur cette grille et sur la prise en compte des enjeux.

RFF précise enfin la méthodologie de prise en compte des enjeux fonciers et patrimoniaux :

- la première de prise en compte des enjeux du territoire est l'évitement ;
- à défaut de pouvoir éviter les enjeux, la nécessité de limiter l'impact du tracé sur ces derniers ;
- à défaut de limiter efficacement l'impact sur les enjeux, proposer des mesures compensatoires très en amont de la réalisation du projet ;

RFF précise que le diaporama présenté en séance sera transmis avec le compte-rendu à l'ensemble des invités et des présents.

Points marquants et conclusions

Rodolphe Foucaud (RFF) rappelle que l'objectif de l'année 2010 est la recherche d'un tracé.

Il rappelle en termes de méthodologie que les critères de la grille seront stabilisés début juillet 2010, en tenant compte des remarques faites au cours de la réunion.

Enfin il rappelle que la décision ministérielle qui sera prise courant juillet et les arrêtés départementaux de prise en considération du fuseau d'études des GPSO, ainsi que la déclaration de Projet d'Intérêt Général du projet, seront des premiers leviers d'actions concernant le foncier bâti et non-bâti.

RFF rappelle que le prochain groupe de travail aura lieu en octobre et présentera les hypothèses de tracés.

• Présentation et échanges de la réunion

Organisme	Propos	Réponse de RFF en séance
RFF	Présente les principes des études et de la concertation pour 2010 - 2011 Précise que l'articulation entre études et concertation est maintenu. Rappelle que les membres de groupes de travail contribuent et participent à l'élaboration progressive du tracé, que les commissions consultatives (composées des élus des collectivités, du conseil général et régional, réunies sous l'égide du Préfet) délivrent des avis, que les comités territoriaux (composés des co-financeurs du projet, de RFF et du préfet) examinent et propose des décisions au comité de pilotage (composé de l'Etat, de RFF et des conseils régionaux).	
RFF	Présente les objectifs pour 2010 - 2011 Présente le programme de la concertation Présente les différentes étapes jusqu'au tracé retenu par le COPIL à l'été 2011 Synthétise les temps forts de ce calendrier <ul style="list-style-type: none"> - été 2010 : identification des zones sensibles - octobre 2010 : présentation des hypothèses de tracé pour concertation - Janvier 2011 : présentation du tracé pressenti pour concertation mai 2011 : présentation en commission consultative du tracé proposé	
Coordination des associations Landaises	A quoi sert le fuseau de 500m ?	Sur un projet de LGV la bande de 500 mètres est axée sur le tracé retenu (250 m de part et d'autre). C'est cette bande de 500 m qui sera soumise à DUP.
Coordination des associations Landaises	La bande de 500 mètres pourra-t-elle sortir du fuseau de 1000 mètres ?	RFF indique que la bande de 500 m pourra effectivement sortir du fuseau de 1000 mètres si le tracé retenu est positionné en bordure du fuseau. Egis précise que les investigations sont menées sur 2000 à 3000 mètres de large pour prendre en compte cette possibilité.
Coordination des associations Landaises	Vous nous confirmez que le fuseau de 1000 mètres mesure en fait 2000 mètres de large.	Le tracé sera recherché à l'intérieur du fuseau de 1000 mètres validé par le COPIL du 31 mai 2010. C'est uniquement la bande de DUP qui pourra sortir du fuseau. En cas de découverte exceptionnelle (par exemple problèmes géotechniques non connus à ce jour), le tracé pourra être ajusté dans la bande des 500 m à l'intérieur du fuseau.
ALCS	Qu'est-ce qu'une craste ?	Le terme craste est spécifique au massif landais. Il s'agit d'un réseau de fossé qui permet de drainer les sols.
Les amis de la terre des Landes	L'équilibre des écosystèmes du massif landais repose en grande partie sur l'existence de ce réseau de crastes. Il n'est pas possible de faire un tracé qui évite l'ensemble des crastes. Il y aura des effets de substitution et de coupure.	
Chambre d'agriculture des Landes	Tous les critères de la grille sont-ils arrêtés ? Les études spécifiques commencent tout juste et de nombreux enjeux vont être mis en évidence. Le but est d'alimenter cette grille jusqu'en septembre	RFF propose une grille à partir de celle de l'étape précédente. Elle sera stabilisée courant juillet après la tenue de l'ensemble des groupes de travail. RFF confirme que cette grille permettra de rechercher un tracé grâce à cette méthodologie. RFF rappelle aussi que la grille sera à même d'évoluer pour les

		besoins de la future étude d'impact. Il s'agit bien d'une démarche progressive qu'il est proposé de mettre en œuvre pour la définition de ce projet.
Chambre d'agriculture des Landes et SAFER	Il faut prendre en compte la spécificité des élevages / parcours de volaille en liberté.	RFF confirme la prise en compte de cette particularité.
Conseil Général des Landes	Les parcours d'élevage ou prés à gaver ne sont pas forcément à proximité immédiate des sièges d'exploitation.	RFF confirme la prise en compte de cette particularité et des effets de coupure potentiels dans les déplacements entre le siège d'exploitation et les parcelles concernées.
Conseil Général des Landes		Il faudra accompagner la profession dans les préjudices. Cet accompagnement ne pourra débuter qu'à partir de 2011 quand le tracé sera connu. L'ensemble des indemnités fera l'objet d'un protocole
Coordination des associations Landaises	Lors du débat public, vous avez reconnu avoir oublié le transport des granulats et l'alimentation électrique dans les estimations financières du projet. Pourquoi n'auriez-vous pas oublié aujourd'hui de prendre en considération le surcoût lié à la traversée de zones de marais ?	RFF : La nature des terrains traversés dans les Landes a bien été prise en considération lors de l'estimation du coût du projet au stade des études préliminaires (étape 1).
Coordination des associations Landaises	Les estimations financières prennent-elles en compte la phase d'exploitation ?	Les estimations tiennent compte de l'investissement et de l'exploitation
Syndicat des sylviculteurs	Les crastes sont aujourd'hui en enjeu moyen dans la grille. Ces crastes sont un facteur important dans le rabattement des nappes. Elles permettent également aux SDIS de se rapprocher au plus près des parcelles. Demande à ce que les crastes soient considérées en enjeu fort.	RFF a pris en compte l'enjeu des crastes au sein de la grille. En revanche, il ne s'agit pas d'un critère qui permettra de faire des choix entre des hypothèses de tracé. En effet, le tracé coupera ces réseaux.
Communauté de communes de Roquefort	Normalement, on ne peut pas couper les DFCl, comment allez-vous gérer ces coupures ? Les pistes DFCl sont des propriétés privées	La LGV va avoir un effet sur le réseau de crastes et les DFCl. Le tracé ne pourra pas éviter les crastes car le maillage est dense. Passer les crastes en enjeu Forts n'aura pas d'effet dans la recherche des hypothèses de tracé. La transparence hydraulique de l'ouvrage devra, par contre, être assurée et des ouvrages hydrauliques seront mis en place pour rétablir les crastes. Les conditions de rétablissement des DFCl seront travaillées avec la profession.
ALCS	Quelle est l'emprise moyenne d'une LGV ?	L'emprise moyenne dans les Landes sera de 40 à 50 m car la voie se situera près du terrain naturel. Elle peut aller jusqu'à 100 m en cas de déblai ou remblai et avec les pistes d'accès.

Conseil Général des Landes	Quand l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique interviendra-t-il ? Quand saura-t-on si le calendrier évoluera de nouveau ?	RFF a une feuille de route qui lui précise de préparer le dossier d'enquête publique pour 2012. La décision n'est pas prise pour le déroulement de l'enquête qui pourrait se tenir en 2012. Ce calendrier reste donc à préciser.
FDSEA	Entre 2011 et 2013, les exploitations continuent à vivre. Des projets sont-ils encore possibles pour les exploitants concernés par le fuseau ?	L'ensemble des activités doit continuer dans le fuseau.
FDSEA	Sera-t-il possible de construire quelque chose à l'intérieur du fuseau ?	L'arrêté de prise en considération permettra de prendre en compte les projets immobiliers à l'intérieur du fuseau. RFF donnera un avis sur les permis de construire déposés à l'intérieur du fuseau. Ensuite, les futures emprises de la LGV seront qualifiées d'intérêt général (procédures PIG), et il ne sera plus possible de construire sur celles-ci.
FDSEA	A partir de quelle date, RFF négociera-t-il pour les acquisitions ?	Après la déclaration d'utilité publique du projet qui pourrait se situer en 2014. Un protocole départemental sera alors défini entre France Domaine et les représentants de la profession pour déterminer les prix et les indemnités à appliquer pour les transactions foncières.
Coordination des associations Landaises	RFF parle d'acquisition alors qu'il s'agit en fait d'expropriations.	La très grande majorité des acquisitions (98% par exemple pour le projet le plus récent :SEA) se font à l'amiable.
Conseil Général des Landes	Demande d'anticiper les procédures pour déterminer la composition des commissions : communales ou intercommunales	
Coordination des associations Landaises	Le manque de terres agricoles dans les Landes sera-t-il un problème ?	CG 40 : Le problème sera étudié dans le cadre des études de pré-aménagement.
Chambre d'agriculture des Landes	Des solutions devront être trouvées ensemble entre les agriculteurs et les forestiers. La CA indique également que, lors de ses rencontres avec les élus des Landes (<i>dans le cadre des études spécifiques agricoles menées par les CA pour les GPSO</i>) ceux-ci s'interrogent sur le périmètre de 2000 mètres dans lequel sont menées les études. Les aménagements correspondent généralement à 20 fois les emprises donc à 2000 mètres de large.	
Conseil Général des Landes	Indique qu'il y a trois façons de mener les réparations foncières : <ul style="list-style-type: none"> - protocole d'indemnisation - aménagement foncier et protocole d'indemnisation - aménagement foncier - 	
Chambre d'agriculture des Landes	Dans le cadre des acquisitions à l'amiable du projet de l'A65, la profession a mis un an à mettre en place les protocoles.	
Coordination des		RFF indique que les estimations sont faites à

associations Landaises	L'évaluation financière est faite par un représentant de l'Etat (service des Domaines), les estimations sont plus basses que les prix de l'immobilier et les personnes expropriées ne peuvent pas racheter un bien dans le secteur.	partir du prix du marché sans tenir compte du projet pour ne pas déprécier le bien.
Coordination des associations Landaises	Comment sont rétrocedées les largeurs utilisées pendant la phase travaux.	Selon les besoins du projet en voie d'accès, chemins agricoles, DFCI,...
Amis de la terre des Landes	Pendant la phase travaux, les acheminements de matériaux vont-ils perturber les exploitations ?	Le chantier sera organisé à l'intérieur de l'emprise. Tous les déplacements se feront à l'intérieur du chantier (100 m de large en moyenne ce qui permet aux engins de manœuvrer). En cas d'emprunt de routes départementales ou communales, un itinéraire de grand chantier sera défini. Un état des lieux sera fait avant et après chantier – une remise en état sera faite en cas de dégâts. Les déplacements d'engin de chantier doivent respecter un schéma d'itinéraire qui est mis en place sous l'égide du préfet.
ALCS	Quelle est la distance moyenne entre 2 des rétablissements agricoles ?	Les rétablissements sont étudiés au cas par cas, il n'y a pas de norme. On constate, en moyenne, un rétablissement tous les kilomètres.
Conseil Général des Landes	Quand connaîtra-t-on l'emplacement des bases travaux ?	Leurs emplacements sont liés au tracé. Ils seront connus à l'automne / hiver 2011. La base travaux de Laluque existe et sert à la maintenance des voies. Ce site intégrera la réflexion plus globale de définition de sites pour l'accueil des futures bases de travaux.
Conseil Général des Landes	Indique que la restitution des bases travaux pour un usage agricole est difficile car les sols sont compactés par le passage des engins. Ils peuvent également être pollués. Souligne également qu'il faut faire attention aux calibrages des routes pour permettre le croisement des engins agricoles et des véhicules légers (REX de l'A65).	
Coordination des associations Landaises	Comment les gares sont-elles intégrées aux études? Quid du projet Béarn-Bigorre ?	Les études de gare font l'objet d'un groupe de travail spécifique par site de gare. Cela permettra la définition du programme des gares répondant aux fonctionnalités des GPSO. Le site de la gare nouvelle de Mont-de-Marsan n'est pas encore arrêté. Le projet Béarn-Bigorre ne fait pas partie du programme des GPSO. Par contre, la prise en compte d'une réservation pour le débranchement depuis les GPSO est intégrée au projet.